****

***APPEL A CANDIDATUREs***

***MARCHE DU TERROIR 2025 : « NOËL et les zarlor locaux »***

Rendez-vous annuel permettant aux producteurs, artisans et entreprises de promouvoir leur produits et savoir-faire, la Ville de Saint-Benoît vous propose de participer à son Marché du Terroir édition 2025 dont la thématique est « Noël et les zarlor locaux ». Cet appel à candidature concerne l’occupation d’un des espaces suivants :

* Espace exposants : produits artisanaux, des produits du terroir, cadeaux, etc… ;
* Espace de restauration : vente de produits alimentaire, camion, roulotte, stands ;

**Dates :** du vendredi 12 décembre au dimanche 14 décembre 2025

**Horaires :** 16h00 à 22h00

**Lieu :** Place du front de Mer

***IDENTIFICATION DU PROPRIETAIRE DU DOMAINE PUBLIC***

Ville de Saint-Benoît

21 bis rue Georges Pompidou – BP 61

97 470 SAINT-BENOIT

Collectivité territoriale, personne morale de droit public, située dans le Département de la Réunion, identifiée au SIREN sous le numéro 219 740 107, représentée par son Maire, Monsieur Patrice SELLY.

***CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU TITRE D’OCCUPATION :***

L’occupation est précaire, temporaire, révocable et strictement personnelle. Elle prendra la forme d’une convention d’occupation du domaine public.

Un emplacement de 3 mètres linéaires sur 3 mètres de profondeur sera mis à disposition pour les chapiteaux de l’espace exposants (\*).

Horaires d’occupation de l’emplacement (hors installation) : à définir.

**(\*) *Chaque forain devra prévoir un chapiteau de 3m x 3m ; un point lumineux et une rallonge de 25m en 2.5mm².***

Conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 04 juillet 2023, les tarifs applicables sont :

Tarif A : 4,00 € pour 3m\*3m/jour

Tarif B : 2,00 € pour 1m\*3m/jour

Camion/roulotte/food-trucks: 1,50 €/ml/jour

Le montant dû sera encaissé par la Régie Municipale de la Ville.

Le candidat est invité à mettre à l’honneur un produit en lien avec la thématique 2025 sur son stand dans la mesure du possible et en adéquation avec son activité.

***DOSSIER DE CANDIDATURE :***

Les personnes intéressées sont invitées à télécharger le dossier de candidature disponible sur le site de la Ville ou à le retirer sur place à la Direction de l’Economie et du Tourisme.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

­ **Un courrier de candidature** (Annexe 1),

­ **Un justificatif** ou **une déclaration sur l’honneur** attestant que le candidat à satisfait à ses obligations fiscales et sociales (Annexe 2),

­ **Une fiche de présentation des prestations** : les moyens humains, produits commercialisés… (Annexe 3),

- La communication de votre numéro de **SIREN** ou attestation **AMEXA**,

- Une **attestation d’assurance à responsabilité civile et professionnelle** en cours de validité,

- Une **attestation en formation hygiène et alimentaire** délivré par les organismes agréés concernant les activités de vente alimentaire,

- Une **pièce d’identité** en cours de validité.

**Pour les camions bar et food-truck :**

- **Une attestation/rapport de vérification** par un bureau de contrôle agrée des installations de truck et respect des normes de sécurité afférentes en cours (électricité, gaz, sécurité incendie…)

Le dossier devra être rédigé en français et signé par le candidat. Il est conseillé au candidat de joindre des photos pour illustrer le stand.

***CRITERES D’ANALYSE DE L’APPEL A CANDIDATURE :***

Seuls les dossiers complets et transmis dans les temps seront étudiés.

Pour chaque candidature retenue, l’appréciation se fera selon les critères suivants :

* Qualité de l’offre (diversité, originalité, fraîcheur) : **70 %**,
* Détails de présentation, d’agencement et d’esthétique du stand : **30 %**.

Les candidatures seront classées en fonction de la notation obtenue.

Tous les candidats seront avisés soit par un appel téléphonique, ou d’un mail, de la suite accordée à leur dossier.

***MODALITES DE MISE EN CONCURRENCE :***

Le dossier de candidature devra être adressé :

* Par courrier où un numéro d’enregistrement sera attribué à :

Monsieur le Maire,

21 bis Rue Georges Pompidou

BP 61 - 97470 SAINT-BENOIT

* par mail à : [economie.tourisme@ville-saintbenoit.re](mailto:economie.tourisme@ville-saintbenoit.re) contre accusé-réception
* ou déposé sur place à la **Direction de l'Economie et du Tourisme** contre récépissé,

**avant le mardi 30 septembre 2025 à 16h00.**

Horaires d’ouverture :

Du lundi au jeudi de 8h00 à 16h00 - Vendredi de 8h00 à 12h00